



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CGT Éduc'action des Bouches-du-Rhône Marseille, le 1er septembre 2026

Rentrée 2026 :

La CGT Éduc'action 13 dénonce une offensive antisyndicale

Cette rentrée scolaire 2026 marque un tournant dans les Bouches-du-Rhône : sept personnels sont directement visés par l'administration académique : sanction prononcée ou envisagée, suspensions conservatoires et non-renouvellements de contrats. Tout cela cache en fait une répression d'activités syndicales de défense du service public d'éducation.

École Jean Zay de La Ciotat. Une enquête administrative vient de se terminer. Deux collègues, dont une syndiquée à la CGT, sont désignées comme responsables de la situation. La faute reprochée : avoir signalé des dysfonctionnements dans le fonctionnement de l'école. La première écope d'une sanction de niveau 1. La seconde risque une sanction de niveau 2 et, en attendant, est suspendue pour 4 mois, présentée par l'administration comme « dangereuse pour l'école ».

École de la Tourtelle, à Aubagne. L'enquête est encore en cours. Pourtant, trois personnels syndiqués à la CGT, ont été suspendus à titre conservatoire pour 4 mois. Les faits qui leur sont reprochés : avoir alerté sur la défaillance d'alarme incendie, sur des conditions thermiques inacceptables dans les classes et sur le défaut d'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le temps méridien, des élèves avaient été privés de la cantine faute d'accompagnant. Ces dysfonctionnements sont réels et documentés. Les personnels concernés ont agi dans le cadre de leurs droits et de leurs responsabilités en matière de santé, de sécurité et de défense d'une école véritablement inclusive. Pourtant, ce sont aujourd'hui celles et ceux qui ont rendu ces problèmes visibles qui sont éloignés du service.

Dans les deux cas, la sanction frappe ceux qui ont alerté, non ceux qui sont à l'origine des dysfonctionnements signalés. Les décisions ont été notifiées sans

aucune considération pour l'état de santé des agents concernés, avec une brutalité que la CGT Éduc'action qualifie d'inouïe.

Au rectorat. À cela s'ajoutent, dans le département, le non-renouvellement du contrat de deux agents en CDD au rectorat, sous couvert d'une réorganisation de services alors qu'ils animaient une section syndicale CGT au sein du rectorat. La chronologie et les conditions de ces non-renouvellements appellent, là encore, de sérieuses explications.

Pour la CGT Éduc'action des Bouches-du-Rhône, ces sanctions et suspensions massives, prises en quelques jours et concentrées sur des personnels engagés syndicalement, s'apparentent à une volonté de faire des exemples pour dissuader toute alerte ou contestation.

La CGT Éduc'action des Bouches-du-Rhône dénonce la brutalité et la disproportion de ces décisions. Elle exige :

- la levée immédiate des suspensions conservatoires ;
- l'abandon des poursuites disciplinaires envisagées à La Ciotat ;

le renouvellement immédiat des contrats des deux agents du rectorat et leur réintégration dans leurs fonctions ;

- le respect effectif des libertés syndicales et du droit des personnels à signaler les atteintes à la santé, à la sécurité et au bon fonctionnement du service public.

La CGT Éduc'action des Bouches-du-Rhône ne laissera aucun de ces personnels isolé-es face à l'administration : elle ne lâchera rien !

Contact ↪

Courriel :

13@cgteduc.fr

Instagram :

@cgteduc13

Facebook :

CGT Educ'action Aix-Marseille

